



## ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE N° 34/2026 DU 24 MARS 2026

### Réglementation concernant l'accès au rocher d'escalade « Le Rocher du Saix »

**Le Maire de la commune de Vallorcine ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

**Vu** la demande de Monsieur RAVANEL Marc, pour le nettoyage du rocher d'escalade

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux de nettoyage;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La voie d'escalade dénommée « Le Rocher du Saix » est interdite pour tout usage, du 11 mai 2026 au 13 mai 2026 inclus, pour des travaux de nettoyage et rééquipement.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Ces deniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Vallorcine le 24/03/2026

**Le Maire,**

Patrick ANCEY